

VERS LA FIN DES CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES DITS D'ANCIENNETÉ ?

Selon certaines informations, les services de la DRH-MD réfléchissent à la fin des congés supplémentaires dit « d'ancienneté » au nom d'une vision comptable voulue par la DGAFP suite à un rapport de la cour des comptes qui ne manque jamais une occasion de s'en prendre aux agents publics.

FO est d'ores et déjà intervenue sur le sujet et dénonce la conception unilatérale du dialogue social qui semble prévaloir dans le service en charge de la réglementation de la DRH-MD depuis plusieurs mois.

Certains hauts fonctionnaires, qui visiblement méconnaissent le ministère des Armées, oublient un peu vite que les agents civils de notre département ministériel ont été les plus impactés depuis 15 ans par les différentes réformes depuis la Révision Générale des Politiques Publiques jusqu'à la mise en place récente de l'Organisation Centrale Ministérielle.

FO ne comprend pas que la seule réponse de l'administration se traduise par un projet de réduction des droits accordés à ces mêmes agents civils.

FO ne comprend pas que cette mesure soit à l'étude dans un contexte social tendu par le projet de réforme des retraites et la problématique du pouvoir d'achat.

FO ne comprend pas l'urgence de ce projet et n'a, à ce jour, aucune réponse de l'administration pour motiver cette décision. **FO** constate que l'administration ne montre pas le même zèle pour les mesures indemnitaires au profit des agents civils. **FO** avait récemment condamné l'absence des mesures catégorielles, au titre du PLF 2023, au profit des catégories C.

Pour **FO**, il ne peut y avoir d'agenda social que si on envisage des mesures favorables aux personnels civils. Nous ne sommes pas là pour aider certains hauts fonctionnaires à obéir servilement à la DGAFP dans un seul but carriériste.

FO confortée en progression dans sa deuxième place est toujours présente pour vous informer, vous protéger, revendiquer et agir pour vous.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE DÈS LE 19 JANVIER 2023



Paris, le 16 janvier 2023

